



**MINISTÈRES
ÉCONOMIQUES
ET FINANCIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction générale de la
concurrence, de la consommation
et de la répression des fraudes

METIERS ET CONCOURS DE LA DIRECTION DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES

(DGCCRF)

Sommaire

1. Missions et organisation

- a. Missions
- b. Organisation
- c. Pouvoirs, mesures et sanctions
- d. Programme national d'enquête (PNE) annuel
- e. Partenaires

2. Enjeux et nouveaux outils

- a. Enjeux environnementaux, numériques, de sécurité et de protection du pouvoir d'achat
- b. Outils numériques au service des consommateurs, des professionnels et des enquêtes

3. Métiers de la DGCCRF

- a. Diversité des métiers
- b. Métiers d'enquêteurs
- c. Autres métiers

4. Devenir inspectrice, inspecteur CCRF : concours et formation

- a. Recrutement CCRF
- b. Epreuves des concours
- c. Attendus et préparation
- d. Statistiques
- e. Formation initiale à l'ENCCRF

5. Perspectives de carrière

- a. Affectation et rémunération
- b. Accès au grade d'inspectrice, inspecteur principal(e)

1. Missions et organisation

La DGCCRF est garante de l'ordre public économique pour une économie forte et durable

Cette action contribue au maintien de la confiance des acteurs dans l'économie, indispensable à la stabilité économique.

La DGCCRF a pour mission de lutter contre les fraudes économiques préjudiciables aux entreprises et aux consommateurs afin de :

- **protéger les consommateurs, en veillant à la loyauté des pratiques commerciales et à la sécurité des produits ;**
- **veiller au bon fonctionnement concurrentiel des marchés** en s'assurant du respect des règles et des relations loyales et équilibrées entre les entreprises.



La DGCCRF, une administration proche des préoccupations et de la vie quotidienne des consommateurs et des entreprises

La DGCCRF est présente dans de très nombreux secteurs économiques impactant le quotidien des Français : télécommunications, banque, agence de voyage, immobilier, rénovation énergétique, dépannage à domicile, assurance, services automobiles, démarches administratives, services médico-sociaux, etc.

La DGCCRF contribue à l'élaboration et la transposition des textes européens, législatifs et réglementaires. La DGCCRF réalise des contrôles dans les établissements y compris sur les sites de vente ou d'intermédiation en ligne.

La DGCCRF contrôle une multitude de produits et de services : objets connectés, articles de sport et de loisirs ou mobilité urbaine, habillement, produits d'hygiène intime, équipements de la maison, cosmétiques, articles de puériculture, etc.

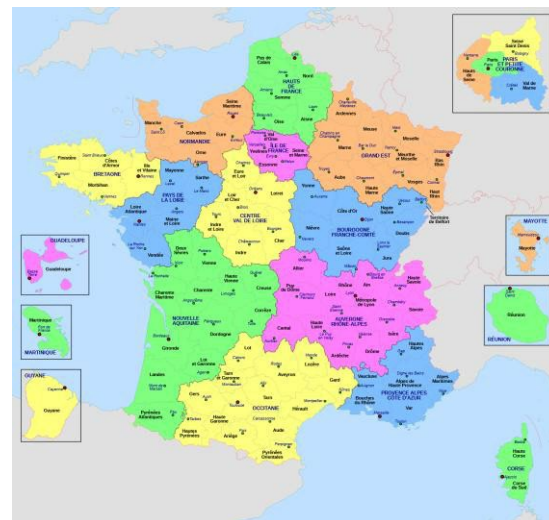
→ Rencontre avec Sarah LACOCHE, directrice générale de la DGCCRF pour en savoir plus.

Une administration présente dans toute la France

La DGCCRF se compose :

- d'une **administration centrale** à Paris ;
- de **4 services à compétence nationale** :
 - École Nationale de la CCRF (ENCCRF) ;
 - Service informatique ;
 - Service National des Enquêtes ;
 - Services commun des Laboratoires ;
- de **19 directions régionales** (DR(I)EETS) ;
- de **96 directions départementales** (DDPP ou DDETSP principalement).

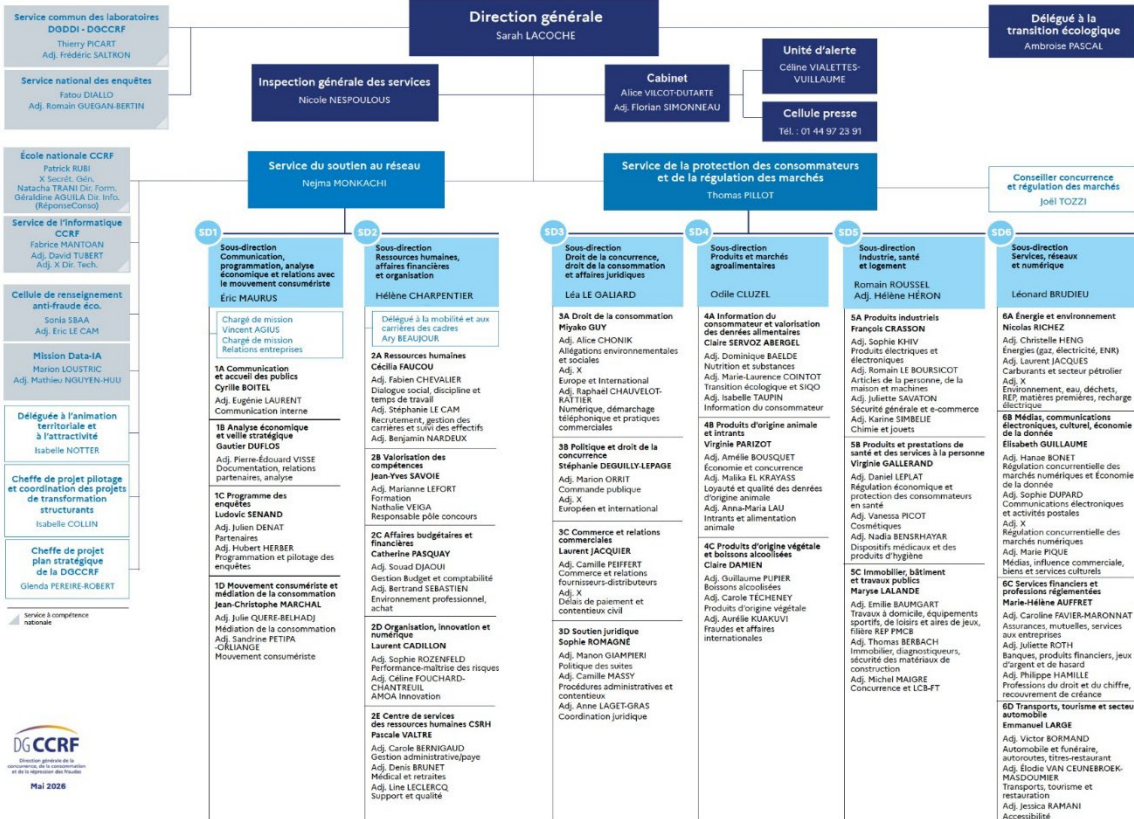
En 2025, la DGCCRF compte près de 3 000 agents, dont **plus de 1 700 enquêteurs**, affectés en directions régionales ou départementales.





MINISTÈRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

Liberté
Égalité
Fraternité



DG CCRF

Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

Mai 2026

ADMINISTRATION CENTRALE, à Paris • Contribue à la conception des politiques publiques en matière de concurrence et consommation ; • Fixe les priorités, assure le pilotage et la coordination des enquêtes, des contrôles et des sanctions ; • Assure la coopération avec les autres organismes de régulation sectoriels ou européens ; • Informe et accompagne les consommateurs et professionnels.	SERVICE NATIONAL DES ENQUÊTES (SNE), 8 antennes en France (grandes villes) • Enquêtes de portée nationale qui exigent des compétences spécifiques, notamment numériques.
ÉCOLE NATIONALE DE LA DGCCRF (ENCCRF), à Montpellier • Assure la formation initiale des agents et les préparation aux concours ; • Intègre le service RéponseConso qui traite les demandes des consommateurs notamment en cas de litige en matière de consommation.	SERVICE DE L'INFORMATIQUE, à Paris • Exploitation et évolutions du système d'information et assistance utilisateurs.
	SERVICE COMMUN DES LABORATOIRES, Unité parisienne et 11 laboratoires en France • Appui scientifique et technique, études et recherches appliquées/analyses.

En régions : PÔLES C DES DR-I-EETS ET DEETS

Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités - Drieets en Ile-de-France, Deets en outre-mer.

- Réalisation d'enquêtes afin de **s'assurer des relations loyales et équilibrées entre les entreprises** :
- **lutte contre les pratiques restrictives de concurrence** (ex. : contrôle du respect des délais de paiement, vérification des conditions générales de vente et des conventions) et
- **lutte contre les pratiques anti-concurrentielles** (ex. : recherches d'ententes illicites, d'abus de position dominante ou identification de prix d'éviction dans divers secteurs dont celui de la commande publique) ;
- **Pilotage, soutien aux enquêtes et animation.**

En départements : DDPP ET DDETSPP

Directions départementales de la protection des populations (DDPP) et directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) principalement et présence en outre-mer.

- Réalisation d'enquêtes afin de **s'assurer de la protection des consommateurs** :
- **contrôle de la loyauté des communications et recherche de pratiques commerciales trompeuses** (ex. : contrôle de la bonne information du consommateur (prix, allégations, etc.), des clauses contractuelles et de la facturation, lutte contre le démarchage, etc.) ;
- **vérification de la conformité des produits non-alimentaires en matière de sécurité : prélèvements et gestion des alertes en cas de risques (procédure de retrait/rappel des produits)**
(ex. : secteur de la puériculture, produits électriques, etc.) => l'application RappelConso.
- **Veille concurrentielle**

Des pouvoirs d'enquête

Les enquêteurs de la DGCCRF sont habilités à rechercher et à constater les infractions et les manquements aux droits de la concurrence et de la consommation en vertu de pouvoirs d'enquête spécifiques (livre V du code de la consommation, livre IV du code de commerce et autres codes*) :

- Pouvoirs d'enquête simples : accès aux locaux, recueil de documents, droit de convocation, prélèvement d'échantillons pour analyse, droit d'utiliser une identité d'emprunt (« client mystère ») ;
- Pouvoirs exceptionnels sur autorisations du juge : saisies, perquisitions y compris numériques.

La DGCCRF contribue également à :

- la rédaction du cadre juridique de la concurrence et de la consommation ;
- à l'harmonisation des mesures et sanctions mises en œuvre auprès des professionnels ainsi qu'à
- l'information et l'accompagnement des professionnels et des consommateurs



* Autres codes (code rural et de la pêche maritime, code de l'environnement, code de la commande publique, etc.).

Des mesures et des sanctions adaptées

- Pédagogiques : avertissements pour rappeler la réglementation (manquement ou infraction mineure pour méconnaissance du droit ou négligence dans son application) ;
- Correctives et suspensives :
 - ☐ mesures de police administrative (injonctions de remise en conformité, injonctions sous astreinte, retraits, rappels, suspensions d'activité ou de la commercialisation d'un produit) ;
 - ☐ réquisitions numériques : suspensions ou fermetures de sites Internet ;
- Répressives :
 - ☐ amendes administratives en cas de non-respect des demandes préalables de mises en conformité par exemple ;
 - ☐ transactions administratives ou pénales (sanctions financières notamment) ;
 - ☐ procès-verbaux transmis au tribunal pour les manquements les plus graves ou les fraudes, qui constituent des infractions pénales ;
 - ☐ assignations devant le juge civil pour ordonner la cessation d'une pratique illicite ou dangereuse.

Un programme national d'enquête annuel (PNE)

L'activité de la DGCCRF repose sur un programme national d'enquêtes (PNE) annuel définissant des objectifs afin d'assurer une équité de traitement des opérateurs à l'échelle nationale, dont le pilotage est partagé entre l'administration centrale et les DR(I)EETS en régions.

Les axes sont définis à partir d'un plan stratégique 2025-2028 prenant en compte les priorités gouvernementales, les évolutions des marchés et des modes de consommation, législatives et réglementaires, une analyse des risques ainsi que le bilan des enquêtes précédentes.

L'objectif a pour but d'identifier et de sanctionner les manquements et les fraudes les plus préjudiciables aux consommateurs et au bon fonctionnement de l'économie.

La DGCCRF a renforcé ses contrôles dans les secteurs du e-commerce, de la santé, de la banque et de l'immobilier, qui représentent des postes de dépenses importants pour les consommateurs. La DGCCRF a également axé ses contrôles sur les produits comportant des allégations environnementales et à risques en matière de sécurité. La DGCCRF a, par ailleurs, réaffirmé son rôle en matière de régulation des relations commerciales dans la grande distribution.

Résultats du PNE 2025 :

- **118 enquêtes nationales ont permis de contrôler près de 58 000 établissements et sites Internet ;**
- **Près de 17 500 avertissements, plus de 9 800 mesures correctives et suspensives et plus de 8 200 sanctions répressives ont été adressés aux professionnels.**

Partenaires de la DGCCRF



2. Enjeux et nouveaux outils

La DGCCRF est une administration au cœur de l'actualité économique.

Enjeux numériques :

- La DGCCRF a créé une mission Data & IA, chargée de contribuer à la supervision et la coordination des autorités de régulation des systèmes d'IA à hauts risques dans le cadre de la mise en œuvre du règlement européen en France ;
- La DGCCRF contrôle et sanctionne les plateformes et les marchés numériques, pouvant restreindre ou bloquer l'accès si nécessaire. La cellule numérique de la DGCCRF travaille parallèlement au développement de ses capacités de collecte et d'analyse automatisée de données.

Transition écologique :

- La DGCCRF. Les contrôles de la durabilité, de la réparabilité et de la véracité des allégations environnementales des produits ainsi que son action dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets en témoignent ;
- Un total de 41 millions d'€ a été infligé à une grande plateforme de fast fashion d'origine chinoise, basée en Irlande, pour pratiques commerciales trompeuses, concernant notamment l'impact environnemental de ses produits (allégations environnementales fausses face au rejet de microfibres de ses produits).

Sécurité des produits :

- La DGCCRF est devenue l'unique autorité de surveillance française des produits cosmétiques. Dans le cadre de la délivrance des certificats de conformité relatifs aux pratiques de fabrication, la DGCCRF a étudié, en 2025, 230 demandes ;
- Plus de 10 300 établissements et sites Internet ont été contrôlés en 2025 (e-commerce, produits de grande consommation pouvant contenir des substances chimiques toxiques, articles de puériculture, jouets, appareils électriques, structures gonflables, etc.) ;

Pouvoir d'achat :

- La DGCCRF a sanctionné quatre banques pour un total d'amendes de près de 900 000 € dans le cadre de contrôles portant sur la liberté de changer d'assurance emprunteur ;
- La DGCCRF a intensifié ses enquêtes en matière de rénovation énergétique des logements avec près de 1 000 établissements contrôlés en 2025.

Des outils au service des consommateurs

Application et site Internet SignalConso

outils de signalements et de
résolution plus rapides des litiges :

- **Plus de 460 000 signalements de la part des consommateurs en 2025** : 78% professionnels avertis, dont 91% ont pu apporter une réponse (1,5 millions de signalements depuis sa création en 2020) ;
- Un **outil de ciblage** des contrôles pour lutter contre les fraudes.



<https://signal.conso.gouv.fr/>

Site Internet RappelConso

(en collaboration avec d'autres
instances) :

- **Recenser sur un site unique des rappels de produits dangereux** ;
- 457 références retirées pour 2025 et près de 18 000 références de produits rappelés sur le marché depuis 2021.



<https://rappel.conso.gouv.fr/>



Des outils numériques au service des enquêtes et de la mobilité



Le Système pour l'Enquête au Service des Agents en Mobilité (SESAM) permet de consulter les informations relatives aux enquêtes de manière nomade.



Polygraphe, un **outil de ciblage et de détection de faux-avis** publiés sur Google développé par la Cellule Numérique du SNE.

Il est là pour vous aider les enquêteurs dans la prise de décision de mener des investigations à l'encontre de professionnels suspectés et diligenter à son encontre une enquête sur les faux-avis.

L'outil a fait l'objet d'un avis de la CNIL et d'un décret en Conseil d'Etat.

3. Métiers de la DGCCRF

Trois métiers principaux autour de l'enquête : enquêteur, rédacteur, responsable du contentieux

L'enquête est au cœur de l'activité de la DGCCRF.

De sa construction (PNE) à son bilan, **elle nécessite l'intervention de trois métiers** occupés par nos inspecteurs :

- **le rédacteur en administration centrale ;**
- **l'enquêteur en direction régionale ou départementale ou au SNE ;**
- **l'agent responsable du contentieux.**

Les enquêteurs de la DGCCRF :

- Mettent en œuvre les enquêtes du PNE rédigées par les rédacteurs en ligne et sur le terrain (70%) ;
- Réalisent des enquêtes d'initiative (hors PNE sur la base de signalements, plaintes) (30%) ;
- Mettent en œuvre les sanctions appropriées ;
- Se déplacent fréquemment (permis B) ;
- Peuvent diversifier leur activité en rejoignant différents réseaux internes et y contribuer en tant que référent technique régional, ambassadeur CCRF, etc.



Un « Réseau des ambassadeurs » interne CCRF a été créé afin de promouvoir les métiers CCRF

L'enquêteur concurrence



La mission concurrence est assurée par des enquêteurs présents dans les pôles C (concurrence) des DR(I)EETS et DEETS (échelle régionale)

Des brigades sont spécialisées :

- Brigades PAC (pratiques anticoncurrentielles) ;
- Brigades PCR (pratiques commerciales restrictives) ;
- Brigades BEVS (d'enquête des vins et spiritueux).

Les brigades PAC ont pour missions de

- détecter et démontrer l'existence de pratiques **anticoncurrentielles (PAC)** (ententes, abus de position dominante, etc.) affectant le fonctionnement d'un marché économique (y compris dans la commande publique) ;
- rédiger les mesures appropriées et les rapports ;
- rédiger la requête pour les opérations de visites et de saisies (OVS), présenter le dossier à l'autorité judiciaire et traiter les recours ;
- sensibiliser les acheteurs publics sur la réglementation.

Elles informent l'Autorité de la concurrence (Adlc) des investigations que la DGCCRF envisage de mener au regard des pratiques suspectées. L'Adlc peut en prendre la direction ou déléguer le pilotage à la DGCCRF.

Les brigades PCR s'assurent de la transparence et de la loyauté des relations commerciales entre opérateurs économique. Elles :

- recherchent les **pratiques restrictives de concurrence** (déséquilibre dans les relations commerciales, etc.) ou illicites (non-respect des délais de paiement, des règles de facturation, etc.) ;
- rédigent les actes de procédures (pénales, civiles, administratives) et les rapports ;
- informent les professionnels de la réglementation en vigueur.

L'enquêteur protection de la consommation (PEC)

(s'assurer de la loyauté des pratiques commerciales afin de protéger les consommateurs)

La mission PEC est assurée par des enquêteurs présents dans les DDPP ET DDETSPP (échelle départementale).

Les enquêteurs vérifient le respect de la réglementation relative aux pratiques commerciales portant sur :

- l'offre de vente (loyauté de la communication commerciale précontractuelle et contractuelle (prix, conditions générales de vente, garantie légale, ...)) ;
- la vente (vente à distance, hors établissement commercial, ...)
- la conclusion du contrat entre un consommateur et un professionnel (analyse notamment des clauses contractuelles et recherche de clauses interdites et abusives).

Exemples récents :

- ☐ Entretien et réparation automobile : défauts d'information sur les prix et pratiques commerciales trompeuses



- ☐ Produits électroniques (téléphonie, téléviseurs, consoles, appareils photo) et électroménager : contrôles des pratiques commerciales, des contrats de garantie et des clauses des contrats

L'enquêteur sécurité des produits non alimentaires

(s'assurer de la conformité des produits non alimentaires afin de protéger les consommateurs)

La mission sécurité des produits non alimentaires et des services est assurée par des enquêteurs présents dans les DDPP ET DDETSP (échelle départementale)

Ils ont pour missions de :

- réaliser des contrôles auprès des opérateurs économiques et notamment des entreprises responsables de la première mise sur le marché d'un produit afin de vérifier les allégations et les procédures de contrôle interne et externe ;
- effectuer des enquêtes de filières afin de déceler des fraudes (tromperie, falsification, etc.) ;
- rédiger les mesures appropriées (ex. : procès-verbaux de prélèvements de produits) et les synthèses ;

Les produits non alimentaires prélevés par les enquêteurs sont transmis au service commun des laboratoires (SCL) pour analyses.

- gérer les alertes (opérations de retraits sur le marché et rappels des produits auprès des consommateurs).

Informations et exemples :

- ❑ En savoir plus sur le site des alertes de produits dangereux , RappelConso ;



- ❑ Contrôles des textiles « antibactériens » ou « anti-odeurs » ;
- ❑ Encres de tatouage : défauts d'étiquetage, dépassements des limites réglementaires relatives aux métaux lourds, retraits de produits.

L'enquêteur loyauté des produits alimentaires

(s'assurer de la loyauté des produits alimentaires afin de protéger les consommateurs)

La mission loyauté des produits alimentaires est assurée par des enquêteurs présents dans les DDPP ET DDETSPP (échelle départementale)

Ils ont pour missions de :

- réaliser des contrôles auprès des opérateurs économiques et notamment des entreprises responsables de la première mise sur le marché d'un produit afin de vérifier les mentions d'étiquetage et les allégations ;
- effectuer des enquêtes de filières afin de déceler des fraudes (tromperie, falsification, etc.) ;
- rédiger les mesures appropriées (ex. : procès-verbaux de prélèvements de produits) et les synthèses ;

Les produits alimentaires prélevés par les enquêteurs sont transmis au service commun des laboratoires (SCL) pour analyses.



Informations et exemples :

- ☐ Pratiques trompeuses sur la composition, les mentions valorisantes et l'origine des ingrédients utilisés des plats cuisinés ;
- ☐ Aliments pour animaux ; contrôles des allégations et des additifs ;
- ☐ Compléments alimentaires : contrôles du fabricant au distributeur et des produits pour enfants

L'enquêteur au SNE (service national des enquêtes)

Le SNE rassemble une centaine d'enquêteurs disposant de compétences spécifiques afin de réaliser des enquêtes d'envergure nationale.

Le SNE est réparti dans 8 villes (Lille, Paris, Strasbourg, Rennes, Morlaix, Bordeaux, Lyon et Montpellier) et dispose d'un conseil de direction, d'un pôle investigations, d'une cellule numérique, d'un pôle juridique et d'un pôle d'appui (RH, budget, communication, etc.).

La cellule numérique est composée d'agents spécialisés :

- Enquêteurs ;
- Data scientists ;
- Développeurs et
- Chefs de projet numérique.

Cette cellule conduit des projets d'outils en faisant appel à l'IA qui doivent répondre aux besoins exprimés par les services.



Les autres métiers à la DGCCRF

Le rédacteur en administration centrale a en charge :

- La rédaction, le pilotage des enquêtes du PNE et la réalisation des bilans ;
- L'appui juridique et méthodologique des services d'enquête des directions (animation de réseaux, formations/journées techniques, etc.) ;
- Les réponses aux questions à adressées à l'administration centrale (parlementaires, professionnels, directions de la DGCCRF, etc.) ;
- La rédaction de textes législatifs ou réglementaires ;
- La rédaction de note pour la directrice générale et pour les ministres.

L'agent responsable du contentieux a en charge :

- Le conseil juridique aux agents et à la direction ;
- Le suivi des procédures (enregistrement, proposition d'amendes administratives ou de transactions, etc.) ;
- Le visa des procédures pénales des agents ;
- Les relations du service avec le parquet ;
- La représentation de la DGCCRF lors des audiences.

4. Devenir inspectrice, inspecteur CCRF : concours et formation



Devenir inspectrice, inspecteur CCRF

- par la voie des concours :

- ☐ **concours externe (Bac+3 ou diplôme équivalent) :**

- **dominante juridique et économique ou**
- **dominante scientifique et technologique.**



- ☐ **concours interne** (disposer au 1^{er} janvier de l'année du concours de quatre années au moins de service public en qualité d'agent public de catégorie B ou d'un niveau équivalent)

- **par voie contractuelle sans concours pour les personnes en situation de handicap**
(Bac+3 ou diplôme équivalent, ne pas être fonctionnaire)

En savoir plus : « [Rejoindre la DGCCRF](#) ».

*Les inspectrices et inspecteurs de la DGCCRF sont des fonctionnaires d'Etat de catégorie A.
Pas de limite d'âge en termes de recrutement.*



La voie du concours



Les inscriptions sont ouvertes du 14 septembre au 9 novembre 2026.

→ S'inscrire en ligne à un concours de la DGCCRF.

- ☐ Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu le **mardi 12 janvier 2027**.
- ☐ Les épreuves orales d'admission se tiendront du 15 au 19 mars 2027.
- ☐ Les résultats seront publiés à compter du 23 mars 2027.

Le calendrier des concours est accessible en ligne.

A savoir - Lors de son inscription, le candidat doit choisir :

- **une option** en fonction du concours auquel il souhaite s'inscrire (cf. diapositive suivante) et
- **une langue étrangère** (facultatif uniquement pour le concours interne) (cf. diapositive suivante).

Les épreuves écrites d'admissibilité

Arrêté du 10 février 2017 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement d'inspecteurs de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Epreuve écrite n°1 : rédaction d'une note de synthèse (4h/coeff. 1)

Epreuve écrite n°2 (3h/coeff. 1) à options :

**Concours externe à dominante
juridique et économique**

Réponses à des questions et/ou
commentaires d'un ou plusieurs
textes sur **une des options
au choix :**

- a) Gestion et administration des entreprises
- b) Economie ;
- c) Droit pénal général ;
- d) Droit administratif

**Concours externe à dominante
scientifique et technologique**

Résolution de problèmes et/ou cas
pratiques sur **une des options au choix :**

- a) Biochimie et microbiologie ;
- b) Agroalimentaire et bio-industrie ;
- c) Physique ;
- d) Mathématiques

Concours interne

Réponses à des questions et/ou
résolution d'un ou plusieurs
exercices portant sur **une des
options au choix :**

- a) Missions de la DGCCRF ;
- b) Comptabilité privée ;
- c) Gestion administrative ;
- d) Informatique

Les épreuves orales d'admission

Arrêté du 10 février 2017 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement d'inspecteurs de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

Epreuves orales du concours externe :

Epreuve n°1 : entretien avec le jury (40 min./coeff. 3)

Présentation de son parcours en 5 minutes.

Entretien suivi d'un échange avec le jury comportant :

- Evaluation de la motivation (connaissances des missions, etc.) ;
- Mises en situation visant à évaluer ses aptitudes à exercer le métier d'enquêteur.

Epreuve n°2 : langue étrangère (15 min. de préparation/15 min. d'entretien/coeff. 1)

Traduction en français d'un document rédigé dans une langue étrangère (allemand, anglais, espagnol) puis conversation sur le sujet traité.

Epreuve(s) orale(s) du concours interne :

Epreuve n°1 : épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (40min./coeff. 3)

Entretien avec le jury..

Epreuve n°2 facultative : langue étrangère (15 min. préparation/15 min. d'entretien Points > à la moyenne ajoutés à la note d'admission)

Traduction en français d'un document rédigé dans une langue étrangère (allemand, anglais, espagnol) puis conversation sur le sujet traité.

Les attentes des recruteurs et la préparation

Quelles sont les attentes des recruteurs ?

- Des candidats polyvalents, curieux et mobiles qui ont le goût de l'enquête ;
- Des candidats rigoureux et aptes à assurer le respect des règles ;
- Des candidats capables de synthétiser et qui aiment rédiger ;
- Des candidats qui ont un bon sens du relationnel et apprécient le fait d'être au contact des professionnels.

Préparer le concours, retrouvez :



L'aide à la préparation : rapports de jury, anciens sujets et meilleures copies.

☐ **du concours externe** :

☐ **du concours interne** :



La **Prépa Talents de l'École nationale de la CCRF (ENCCRF) de Montpellier**
qui prépare des étudiants et des demandeurs d'emploi (**sous condition de ressources**).

Statistiques des concours

Statistiques du concours externe à dominante juridique et économique							
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Présents	391	720	510	430	605	511	558
Admis	34	44	54	96	100	37	50
Taux de réussite	8,7%	6,11%	10,58%	22,32%	16,52%	7,24%	8,96%
Statistiques du concours externe à dominante scientifique et technologique							
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Présents	113	201	136	156	172	111	153
Admis	28	38	45	42	53	24	32
Taux de réussite	24,78%	18,90%	33,08%	26,92%	30,81%	21,62%	20,91%
Statistiques du concours interne							
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Présents	110	133	112	135	123	125	91
Admis	23	29	35	30	27	11	16
Taux de réussite	20,90%	21,80%	31,25%	22,22%	21,95%	8,80%	17,58%

Analyse des statistiques

Statistiques du concours externe à dominante juridique et économique depuis 2020

Présents	Environ 530 candidat(e)s environ chaque année
Admis	de 40 à 100 postes à pourvoir selon les besoins en termes de recrutement
Taux de réussite	Près de 12% en moyenne

Statistiques du concours externe à dominante scientifique et technologique depuis 2020

Présents	Environ 150 candidat(e)s environ chaque année
Admis	de 25 à 50 postes à pourvoir selon les besoins en termes de recrutement
Taux de réussite	25% en moyenne

Statistiques du concours interne depuis 2020

Présents	Environ 120 candidat(e)s environ chaque année
Admis	de 10 à 35 postes à pourvoir selon les besoins en termes de recrutement
Taux de réussite	21% en moyenne

L'ENCCRF, à Montpellier



Une formation initiale d'un an rémunérée : enseignements à l'ENCCRF et stages pratiques dans les services d'enquêtes (2 000 à 2 200 € net mensuel pour un stagiaire du concours externe)

Calendrier de la formation :

- **Stage d'insertion** : 1 semaine à la rentrée de septembre (DDPP ET DDETSP de résidence) ;
- Formation théorique jusqu'à fin novembre (ENCCRF) ;
- **Stage d'application** : 3 semaines en décembre (en unités d'enquêtes) ;
- Formation théorique jusqu'à fin mi mars (ENCCRF) ;
- **Stage d'application** : 5 semaines fin mars/avril (en unités d'enquêtes) ;
- Formation théorique jusqu'à début juin (ENCCRF) ;
- **Stage pratique en juin, juillet et août** (en unités d'enquêtes)

Thématiques de la formation : droit, sciences, numérique, économie, comptabilité, PEC, conformité et sécurité des produits et des services, régulation concurrentielle des marchés et enquête (méthodologies, pouvoirs, outils et sanctions).

Renseignements sur le site Internet de l'ENCCRF et retours d'expériences accessibles via les webinaires des anciennes promotions : 2025 et 2024.

5. Perspectives de carrière



Titularisation : affectation et rémunération

L'affectation sur le premier poste : un interclassement des trois concours d'entrée (deux concours externe et concours interne) est établi. Les postes à pourvoir sont proposés en mai à l'ENCCRF. L'attribution des postes se fait :

- ☐ **pour les postes en unités d'enquêtes (majoritaires)** : par satisfaction des vœux des stagiaires préalablement classés sur la base de leur rang au concours d'entrée.

Les stagiaires disposent d'un délai d'au moins 2 jours ouvrés pour se concerter et classer, par ordre de préférence, les postes proposés. Il peut être organisé, préalablement à la soumission des vœux définitifs, diverses procédures de concertation. In fine, la promotion peut solliciter le recours au classement du concours pour arbitrer les situations non tranchées.

- ☐ **pour les postes à profil proposés en administration centrale** : par choix du responsable du service concerné

Les stagiaires intéressés communiquent leurs vœux, classés par ordre de préférence, accompagnés d'un CV puis passent un entretien pour le poste sur lequel ils sont présélectionnés.

Les agents restent usuellement deux ans sur un poste. Ils peuvent ensuite demander de changer de missions/secteurs, ou de résidence via un système de mutations.

Rémunération d'un inspecteur du concours externe en sortie d'école : 2 560 à 2 770 euros nets mensuels (cas d'un enquêteur débutant, célibataire, affecté en région parisienne)

L'accès au grade d'inspecteur principal

En unités d'enquêtes, les inspecteurs principaux dirigent un service d'enquête de 10 à 15 personnes en moyenne.

En administration centrale, ils sont adjoint(e)s des chef(fe)s de bureau.

Les inspecteurs principaux sont sélectionnés par voie de concours professionnel (ce concours est ouvert à partir de 8 ans et demi d'ancienneté dans le corps des inspecteurs) .

Les candidats sont informés qu'en cas de réussite au concours, ils doivent choisir un poste d'inspecteur principal sur une liste limitative qui leur sera présentée à l'issue de la publication des résultats.

Après quelques années, au choix de l'administration, ils occupent les fonctions de directeurs, directrices adjoints puis de directeurs, directrices dans les directions ou de chef(fe)s de bureau en administration centrale.

Merci de votre attention

S'inscrire en ligne au concours d'inspecteur :
inscriptions ouvertes mi-septembre.



Prochains webinaires sur les métiers et la formation initiale programmés :
Métier d'inspecteur : mardi 13 octobre 2026 à 17h30
Promotion 2026/2027 de l'Ecole Nationale de la CCRF : mardi 17 novembre à 17h30

Suivre l'actualité sur le site Internet de la DGCCRF
S'abonner à la lettre de la DGCCRF - Concurrence et consommation